

Annexe n°3 au Règlement des Etudes : Charte des mémoires

Le CA, réuni le 26 juin 2014, a adopté les présentes dispositions sur proposition du CPTA du 03 juin 2014.

Définition du mémoire de recherche :

Le mémoire de grade master des étudiants de l'ENSATT, sauf ceux de la spécialité Administrateur du spectacle vivant, s'inscrit dans le champ de la « recherche-crédation », c'est-à-dire qu'il articule une pratique artistique dans les disciplines correspondant aux différentes spécialités du grade Master des arts et techniques du théâtre (écriture dramatique, mise en scène, conception lumière, conception sonore, scénographie, conception costumes), à une réflexion théorique, nourrie d'un travail de documentation. Le mémoire de recherche des étudiants de la spécialité Administrateur, en revanche, s'inscrit dans le champ de la recherche académique et il ne s'articule pas à une pratique.

En fin de sa deuxième année de master, l'étudiant présente devant jury un ouvrage artistique adossé à une réflexion théorique, lequel fait l'objet d'un mémoire. La nature de l'ouvrage est définie et cadrée par chacune des filières du grade master. La recherche-crédation que l'étudiant expose, documente et argumente dans le mémoire constitue une véritable mise en perspective critique (esthétique, historique, comparatiste...) de son geste d'artiste. Elle doit nécessairement questionner sa pratique propre et, par-delà, la pratique de son champ ou de son métier. Elle propose des perspectives à même de les enrichir, voire de les renouveler ou d'innover.

« Le créateur n'est pas un individu isolé, entièrement détaché d'un contexte, d'un milieu technique et esthétique, de courants d'idées, de préoccupations communes, d'une situation à la fois sociale, politique, culturelle. Il contribue à un débat, il travaille parmi d'autres à redéfinir toujours le champ des pratiques possibles, les territoires de l'art, comme les modalités du faire et du voir. Il réinvente les espaces et les conditions de l'écoute, comme il multiplie les façons d'écouter. » Jean Cristofol, 2005, p. 10

Positionnement du mémoire de recherche-crédation :

« Il faut être deux pour inventer. L'un forme des combinaisons, l'autre choisit, reconnaît ce qu'il désire, et ce qui lui importe dans l'ensemble des produits premiers. Ce qu'on appelle le 'génie' est bien moins l'acte de celui qui combine que la promptitude du second à comprendre la valeur de ce qui vient de se produire et à saisir ce produit. » Paul Valéry, « De la simulation », *Nouvelle revue française*, n° 164, 1927.

La spécificité de la recherche-crédation suppose que c'est « en tant qu'artiste » – ou, plus largement, en tant que « praticien » de la scène – que la conception et l'écriture du mémoire sont abordés (J. Svenungsson, 2012). Une telle écriture suppose une mobilité des points de vue, permettant à l'étudiant de penser sa pratique à la fois de l'intérieur et de l'extérieur, en alliant à l'esprit imaginaire et créateur un esprit critique et une acquisition de connaissances fondée sur une documentation solide.

« La bonne technique d'écriture a beaucoup à faire avec la capacité de changer de rôle : pouvoir être tourné vers soi-même, explorer ce qui se trouve à l'intérieur de soi, suivre son imagination, puis s'extraire de tout cela pour analyser ce que l'on a trouvé, cette fois de l'extérieur. » Jan Svenungsson, 2012, p. 50.

Il est entendu que le travail de réflexion, mis en œuvre dans la recherche-crédation, vise moins à fonder celle-ci dans les normes de la recherche académique qu'à permettre aux étudiants d'étayer leurs intuitions artistiques, de penser l'innovation artistique dans leur champ disciplinaire et de la communiquer, de la faire partager par la rédaction de leur mémoire.

La posture requise par une recherche-crédation peut être pensée sur le modèle de l'auto ethnographie, dans la mesure où elle n'évacue pas le sujet ni son positionnement par rapport à son objet d'étude, le chercheur « *travaillant toujours à partir d'un parti-pris plus ou moins avoué* » (S. Fortin, 2009). S'il est clair que la recherche-crédation n'est pas de nature positiviste et que les gestes de création proposés par le mémoire n'obéissent pas à la logique scientifique de la « preuve » (J. Svenungsson, 2012), l'étudiant se devra malgré tout d'éclaircir, de documenter et d'interroger ses partis-pris avec la plus grande rigueur.

Principes méthodologiques du mémoire en recherche-crédation :

La documentation

« Il est vital que, dans un premier temps, l'artiste-chercheur retrouve ses appartenances, ses atavismes, ses latitudes, son histoire, ses rites, voire ses us et coutumes de l'art et en fonction de sa discipline » (Sophia L. Burns, 2009, p. 60-61).

La recherche présentée dans le mémoire – que celui-ci soit ciblé sur un projet de création ou, plus largement, sur une problématique esthétique ou technique du champ disciplinaire – est informée et nourrie par une documentation solide construite par l'étudiant (bibliographie, entretiens, enquêtes). Cette documentation a pour fonction de permettre à l'étudiant de repérer et de nommer ses « paradigmes artistiques [ou techniques] personnels » (S. L. Burns, 2009), c'est-à-dire de situer sa pratique et sa réflexion non seulement dans un contexte historique et géographique, mais encore dans des champs de problématisation précis. Il peut être également stimulant de ne pas se limiter à « procéder par filiation », mais d'étudier des pratiques différentes de la sienne, de méditer sur leurs « dissemblances et points de rupture » afin d'affiner ses propres concepts (E. Le Coguiec, 2009).

L'expérimentation

Les étudiants peuvent mettre en place, au cours des deux années du master, des périodes de travail expérimental pour nourrir leur recherche. Ces expérimentations sont soigneusement préparées, consignées dans le carnet de bord, puis analysées dans le mémoire. Elles doivent être pensées dans un rapport étroit avec la problématique engagée dans le mémoire, afin de permettre d'en relancer la réflexion et les propositions créatives.

Le carnet de bord

Le carnet (ou journal) de bord est particulièrement utile pour accompagner et faire progresser la recherche-crédation ; il doit être débuté dès la 1^{ère} année du grade master et tenu régulièrement pendant les deux ans. Comparable aux journaux des ethnographes, il pourra comprendre : « la description des gestes et paroles des protagonistes de l'étude, mais aussi les analyses spontanées ou intuitions qui pourraient surgir dans le feu de l'action. Outre ces notes descriptives et analytiques, il consignera des notes méthodologiques, c'est-à-dire les adaptations qui ne manqueront pas de parsemer le parcours d'une étude en art où l'imprévisible émerge et se doit d'être saisi. Même la question de la recherche pourra être modifiée et le chercheur aura avantage à pouvoir en retracer la genèse grâce à ses notes de terrain. » (S. Fortin, 2009).

Le mémoire se nourrit du carnet de bord mais il ne se borne pas à le reproduire : le mémoire de master doit correspondre à des critères de lisibilité et de présentation auxquels la forme libre du carnet de bord ne souscrit pas (Voir « Présentation formelle du mémoire »).

Éléments de bibliographie sur la recherche-crédation

CRISTOFOL Jean, « Quelques remarques sur la question de la recherche », *AGGLO, Construction de situations collectives d'invention*, <http://www.agglo.info> 2005, p. 5-11

FORTIN, Sylvie, « Apports possibles de l'ethnographie et de l'autoethnographie pour la recherche en pratique artistique », in Gosselin, P. et Le Coguiec, E (dir.), *La Recherche*

création. *Pour une compréhension de la recherche en pratique artistique*, Québec, Canada, Marquis, 2009, p. 97-110

GOSSÉLIN, Pierre et LAURIER, Diane, *Tactiques insolites : vers une méthodologie de recherche en pratique artistique*, Montréal, Guérin Universitaire, 2004

GOSSÉLIN, Pierre et LE COGUEC, Éric, *La Recherche création. Pour une compréhension de la recherche en pratique artistique*, Québec, Canada, Marquis, 2009

GUELTON, Bernard, « Manifeste pour la recherche en art », *AGGLO, Construction de situations collectives d'invention*, <http://www.agglo.info> 2005, p. 11-22

L. BURNS, Sophia, « La parole de l'artiste chercheur », in Gosselin, P. et Le Coguiec, E (dir.), *La Recherche création. Pour une compréhension de la recherche en pratique artistique*, Québec, Canada, Marquis, 2009, p. 57-64

LAURIER, Diane, « Vers une méthodologie de recherche en pratique artistique », in Gosselin, P. et Le Coguiec, E (dir.), *La Recherche création. Pour une compréhension de la recherche en pratique artistique*, Québec, Canada, Marquis, 2009, p. 77-93

LE COGUEC, Éric, « Récit méthodologique pour mener une autopoïétique », in Gosselin, P. et Le Coguiec, E (dir.), *La Recherche création. Pour une compréhension de la recherche en pratique artistique*, Québec, Canada, Marquis, 2009, p. 111-118

NANCY, Jean-Luc, « Intervention pour la clôture du colloque *Chercher sa recherche* », *États de la recherche 2001-2008 à la délégation aux arts plastiques*, Ministère de la Culture et de la Communication,

http://www.culture.gouv.fr/culture/dap/dap/pdf/Etat_de_la_recherche_2001-2008.pdf p. 148-155

SVENUNGSSON, Jan, *Écrire en tant qu'artiste*, édition de la Haute école du Rhin, La Chaufferie, 2012

Positionnement du mémoire de recherche pour la spécialité Administrateur :

Le mémoire de recherche présenté par les étudiants de la spécialité Administrateur souscrit aux méthodologies en vigueur dans la recherche académique ; il porte sur une question liée au champ professionnel concerné, il construit une problématique et met en œuvre une réflexion nourrie d'une recherche documentaire solide (bibliographie, entretiens, enquêtes).

Présentation formelle du mémoire (en recherche-création et en recherche académique) :

Le mémoire peut prendre, dans son organisation comme sa matérialité d'objet, des formes variées, en accord avec les responsables encadrants et en cohérence avec la nature de la recherche menée.

Quelle que soit la forme choisie, il doit obéir à un certain nombre de normes de présentation, qui sont communiquées aux étudiants et qui sont récapitulées dans un document pédagogique qui leur est communiqué (document titré « Méthodologie de la rédaction du mémoire de master »).

Ces normes de présentation correspondent à trois qualités fondamentales :

Problématisation :

Le mémoire en recherche-création n'est pas un simple compte-rendu de pratique artistique, mais il présente, à l'instar du mémoire en recherche académique, une dimension de réflexion critique, documentée et problématisée.

Lisibilité :

Le mémoire doit être d'une organisation et d'une rédaction parfaitement lisibles, en sorte que la recherche qu'il présente puisse faire l'objet d'une communication ou d'une socialisation : même singulière et personnelle, même présentée dans une forme atypique, la recherche doit pouvoir être partagée (B. Guelton, 2005).

Qualité et présentation des références :

Le rapport aux sources de documentation doit être rigoureux, l'étudiant devant témoigner de sa capacité à trouver la bonne documentation, à savoir l'exploiter et à la référencer suivant les normes bibliographiques en vigueur.

Encadrement :

Chaque étudiant bénéficie d'un double encadrement :

- Pour le mémoire : par le coordinateur des mémoires, qui est un enseignant-

chercheur chargé d'aider l'étudiant à formuler son sujet et sa problématique, et de vérifier que la recherche progresse avec régularité. C'est également lui qui, en concertation avec le tuteur et le(s) responsable(s) de la spécialité, valide la forme du mémoire choisie et accorde l'autorisation de soutenance à l'étudiant.

- Pour l'ouvrage artistique et pour la rédaction du mémoire : par un tuteur, artiste ou professionnel en exercice, avec lequel il pourra approfondir les différentes étapes de recherche, conception et réalisation ; cet encadrement par le tuteur peut être renforcé par le dispositif d'accompagnement en vigueur dans la spécialité concernée. Le tuteur est, de façon privilégiée, un enseignant titulaire ou vacataire de l'ENSATT ; mais, lorsque cela est pertinent ou nécessaire, en fonction des spécificités et des orientations de la recherche, il peut être une personne extérieure à l'établissement. Le choix du tuteur est discuté avec le coordinateur des mémoires ainsi qu'avec le(s) responsable(s) de la spécialité.
- Enfin, les responsables de chaque spécialité doivent également donner leur accord sur le sujet choisi par les étudiants ; ils sont régulièrement tenus au courant, par le coordinateur des mémoires et/ou par l'étudiant, des avancées du travail.

Calendrier :

Lors de la première année du grade master (M1) recherche-crédation

- Chaque étudiant, en accord avec le coordinateur des mémoires et le(s) responsable(s) de la spécialité, définit son projet de recherche-crédation et choisit son tuteur.
- Il amorce son travail en tenant régulièrement son carnet de bord ; il établit une bibliographie, précise les enjeux de sa recherche et approfondit les pistes qu'il a dégagées.
- Il rédige un « rapport d'étape » faisant le point sur les avancées de son travail. Ce rapport d'étape comprend :
 - La présentation problématisée du projet artistique
 - Les axes de la recherche associée
 - Les modalités de la recherche (en particulier l'articulation entre l'ouvrage artistique et les pistes de travail théoriques)
 - Une description de l'ouvrage en cours et du plan envisagé pour le mémoire
 - Un calendrier de travail relatif à la partie création
 - Des éléments de documentation et une bibliographie

Le rapport d'étape est remis en fin d'année au coordinateur des mémoires, au tuteur et au(x) responsable(s) de la spécialité. Il fait l'objet d'une discussion lors d'une réunion nommée « comité de mémoires », rassemblant, outre les étudiants de la spécialité, le Directeur des études, le coordinateur des mémoires, le(s) responsable(s) de la spécialité et éventuellement, sur avis de ce dernier, d'autres enseignants de la spécialité. Le comité de mémoire est chargé de valider le travail de l'étudiant et de discuter avec lui les modalités de sa finalisation pour la deuxième année du master.

Lors de la deuxième année du grade master (M2)

- L'étudiant finalise sa recherche : il aboutit son travail de conception et de réalisation artistiques, rédige le mémoire et conçoit la forme que prendra sa soutenance.
- Un mois avant la soutenance, il présente son ouvrage artistique, son projet de présentation lors de la soutenance et son mémoire au coordinateur des mémoires, au tuteur et au(x) responsable(s) de la spécialité, pour corrections éventuelles et autorisation de soutenance.
- Après rectifications éventuelles, le projet définitif de soutenance (présentation écrite d'installation, dossier photographique, manuscrit de texte dramatique... et mémoire) est transmis à la Direction des études au plus tard trois semaines avant la soutenance, en autant d'exemplaires qu'il y aura de membres du jury (mais seulement deux exemplaires originaux couleurs). La Direction des études assure la diffusion des exemplaires. Une version électronique sur CD-ROM (1 seul fichier PDF qui correspond à l'exemplaire officiel remis au jury) est également remise.

- Les étudiants s'engagent à transmettre à la bibliothèque, après la soutenance, une version finalisée si le jury exige des corrections (éventuelles modifications formelles nécessaires pour que leur mémoire soit consultable).

Soutenance :

Deux sessions de soutenances sont organisées par la Direction des études : l'une en juin de la deuxième année du master, et l'autre à l'automne.

La deuxième session concerne : 1/ les étudiants qui ont obtenu, à la première session, une note supérieure ou égale à 07/20 et inférieure à 10/20 ; 2/ les étudiants qui n'ont pas été autorisés à soutenir lors de la première session :

- Les critères de refus d'autorisation à soutenir sont les suivants : 1/ niveau insuffisant de la recherche proposée au sein de chaque spécialité ; 2/ non respect des consignes de conception et de rédaction du mémoire de recherche.
- Pour être autorisés à se présenter en deuxième session, les étudiants doivent impérativement fournir au jury de première session un dossier de demande d'autorisation de soutenance pour la deuxième session. Ce dossier comprend : 1/ un texte présentant, de façon précise et argumentée, les moyens qui seront mis en œuvre pour améliorer et finaliser le travail de recherche ; 2/ tous documents susceptibles de témoigner de l'état d'avancement de la recherche (état de l'ouvrage artistique, état du mémoire de recherche).

Le jury de soutenance est composé par la Direction de l'ENSATT, sur proposition du (des) responsable(s) de la spécialité. Il comprend, sous la présidence du Directeur des études : le coordinateur des mémoires, le(s) responsable(s) de la spécialité, les tuteurs de chacun des étudiants, des enseignants du département, éventuellement des professionnels extérieurs et, enfin, des enseignants-chercheurs de l'ENSATT et/ou de l'Université. Si les tuteurs extérieurs à l'ENSATT ne peuvent être présents, ils doivent fournir une appréciation écrite au Directeur des études, qui est communiquée pour information au jury au moment de la délibération, mais ils ne peuvent alors pas participer à la notation. Le Directeur et le Directeur technique peuvent prendre part aux délibérations.

La composition du jury doit être communiquée aux étudiants avant la soutenance.

NB : Défraiement des tuteurs. Trois cas de figures peuvent se présenter :

- ou bien le tuteur est en CDI ou en CDD à l'ENSATT : contractuellement, il se doit d'être présent à la soutenance, sans défraiement ni salaire supplémentaire.
- ou bien le tuteur est ou a été vacataire à l'ENSATT : il sera défrayé (frais de déplacement) et rémunéré sur une base de 8h.
- ou bien le tuteur est extérieur à l'ENSATT : il sera défrayé (frais de déplacement) et rémunéré sur une base de 8h.

Déroulé de la soutenance : La soutenance de chaque étudiant dure une heure :

- La première partie est une présentation, par l'étudiant, de son travail artistique et de son travail de réflexion. L'étudiant s'attache à rendre sensible l'articulation entre les deux composantes de sa soutenance – et fait ainsi la démonstration de sa capacité à mener un travail artistique articulé à une pensée. La soutenance ne consiste pas en un exposé de pure forme sur les contenus déjà connus du jury, mais doit proposer une présentation dynamique du travail de recherche-crédation, en tant qu'il rompt avec l'idée d'un art soumis aux caprices de l'intuition. De la sorte, la soutenance peut être l'occasion de "rassembler" expérience et idées en une façon de programme du travail créatif à venir. En se projetant de la sorte dans son propre avenir artistique, l'étudiant s'oblige à désigner un cap, et à ébaucher un trajet, occasion précieuse de se poser de nombreuses questions possiblement absentes d'une pratique au jour le jour.
- La deuxième partie de la soutenance est un entretien avec les membres du jury. Ceux-ci questionnent l'étudiant ; ils lui font également des retours précis sur sa proposition artistique et son mémoire. Les points positifs et les points négatifs (de la proposition artistique et du mémoire) doivent être explicitement formulés à l'étudiant.
- Seule la première partie de la soutenance est publique.

Critères d'évaluation :

Le jury évalue le travail à l'aune de critères communs, explicites et communiqués en amont aux étudiants. Au moment de la délibération, chaque membre du jury est invité à émettre son jugement à la lumière de ces critères.

Critères d'évaluation de l'ouvrage artistique et de sa présentation en soutenance :

Critères	Faible 0 à 5/20	Insuffisant 6 à 10/20	Satisfaisant 11 à 15/20	Très satisfaisant 16 à 20/20
Singularité de l'ouvrage, engagement personnel				
Intérêt de l'ouvrage du point de vue théâtral				
Intérêt de l'ouvrage du point de vue théorique (esthétique, politique, philosophique, anthropologique)				
Pertinence des moyens mis en œuvre, adéquation entre le projet et l'ouvrage abouti				
Pertinence contemporaine, enjeux				
Qualité de la mise en œuvre				
Régularité, sérieux et investissement dans le travail individuel et collectif (appréciation donnée par les encadrants et le(s) responsable(s) de la spécialité)				
Lors de la soutenance : qualité de la présentation de l'ouvrage				
Lors de la soutenance : capacité à se projeter dans le travail à venir ; vision globale du geste collectif théâtral				

Critères d'évaluation du mémoire et de sa présentation en soutenance

Critères	Faible 0 à 5/20	Insuffisant 6 à 10/20	Satisfaisant 11 à 15/20	Très satisfaisant 16 à 20/20
Qualité de la problématique, définition des enjeux de la recherche				
Qualité et richesse de la documentation et des sources				
Qualité de la présentation et de la rédaction ; respect des consignes rédactionnelles				
Qualité de la recherche menée, c'est-à-dire des perspectives ouvertes ; intérêt des résultats pour le champ disciplinaire ou pour le métier				
Régularité, sérieux et investissement dans le travail (appréciation donnée par les encadrants de l'étudiant et le(s) responsable(s) de la spécialité)				
Lors de la soutenance : qualité et rigueur de l'exposé				
Lors de la soutenance : qualité				

de l'échange avec le jury ; capacité à répondre aux questions et à dialoguer				
--	--	--	--	--

Notation :

Au moment de la délibération, chaque membre du jury, après avoir analysé le travail à l'aune des critères proposés et en avoir rendu compte à l'ensemble du jury, accorde **deux notes** à l'étudiant : **une note relative à l'ouvrage artistique et une note relative au mémoire.**

Dans un premier temps, le président du jury calcule **la note de l'ouvrage** et **la note de mémoire** de chaque étudiant en faisant la moyenne entre les différentes notes attribuées par chacun des membres du jury.

Dans un deuxième temps, il attribue **la note finale** à l'étudiant en faisant la moyenne entre la note moyenne de l'ouvrage (coefficient 1) et la note moyenne de mémoire (coefficient 1).

Concernant les mémoires de la spécialité Administrateur, qui ne sont pas accompagnés d'ouvrages artistiques, **une seule note** est délivrée par les membres du jury, d'après les critères d'évaluation du mémoire et de sa présentation en soutenance exposés ci-dessus. Le président du jury fait la moyenne des notes attribuées par chacun des membres et il obtient la note finale accordée à l'étudiant.

Si l'étudiant obtient une note inférieure à 07/20, la validation de l'UE lui est refusée, sans possibilité de se présenter en deuxième session. S'il obtient une note supérieure ou égale à 07/20, et inférieure à 10/20, il est autorisé à se présenter en deuxième session.